



COMMUNE DE DOURGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 juin 2025
N° 20250603DL43

Conseillers et Quorum

En exercice : 12
Présents : 9
Pouvoirs : 1

Date d'envoi de la convocation : 28/05/2025

Date d'affichage : 28/05/2025

OBJET : MODIFICATION TARIFS 2025 : FORAINS, TERRASSE, CAMPING ET SON RÈGLEMENT

L'an deux mille vingt-cinq et le 3 juin à 19h00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mmes BOURDIN Danielle, TERRAL Patricia, M. COLLOT Adrien, Adjoint.
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, MONTAGNÉ Isabelle,
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusée : Mme LANDESSE Corinne (Procuration à Mme COUGNAUD Dominique)

Absents : MM. BARTOLO Thibaud, BEILLARD Adrien

Secrétaire de séance : Mme Patricia TERRAL, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme Danielle BOURDIN, adjointe aux finances, propose une modification des tarifs pour 2025 pour les forains, les terrasses et le camping :

DROIT DE PLACE	TARIFS 2025
Caravane fête foraine	5 € / jour
Droit de Terrasse Forfait mensuel	45,00 €
Droit de Terrasse Forfait du 1 ^{er} mai au 31 octobre	250,00 €
CAMPING	TARIFS 2025 (par jour)
Adulte	2,50 €
Enfant < 13 ans	1,25 €
Emplacements n° 11 à 17	2,50 €
Emplacements n° 2 à 4	3,00 €
Emplacements n° 8 et 10	3,50 €
Emplacements n° 1, 5 à 7 et 9	4,00 €
Véhicule	2,50 €
Electricité	6,00 €
Garage mort	5,00 €
Tente supplémentaire	2,50 €
Animal	2,50 €
Tarif groupe (10 personnes ou plus)	Adulte : 2,00 € Enfant < 13 ans : 1,00 € Emplacement n° 1 : 4,00 €

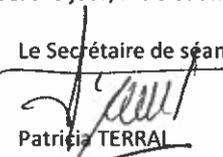
Le règlement intérieur du camping a également été modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** la modification des tarifs pour les forains, les terrasses et le camping, à compter du 15 juin 2025
- **VALIDE** la modification du règlement intérieur du camping, à compter du 15 juin 2025

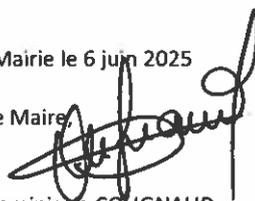
Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,


Patricia TERRAL

Affiché en Mairie le 6 juin 2025

Le Maire,


Dominique COUGNAUD



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.